

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1490000: secteurs connexes aux constructions metallique, mecanique et electrique

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 17/03/2014)

Voir les Sous-commissions paritaires (SCP 1490100 jusqu'à 1490400). Le document concernant le champ de compétence est consultable ici.